



# COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

## PROCÈS-VERBAL N° 4

---

Réunion : 05/09/2023  
Horaires : 9h30 à 14h30 Présentiel/Visio

---

Président(e) de séance : Mme Chantal DELOGE

---

**Présent(e)s** : Mmes Agnès IRLA  
Mrs. Jacques ADGE, Mazouz BELGHARBI, Cyril DURAND, Jean-Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Christian VIDAL

**Assistent** : MM. Fabien BARBIER (Communication), Michel DORLENCOURT (Service informatique), Damien LEDENTU (Directeur Général Délégué)

**Excusés** : Mme Laëtitia CHALEIL, Mrs Patrick BOUDREAUULT, Francis DAUSSEING, François IRLA , André LUCAS, Guy PUEYO

---

### COUPES DE FRANCE

Il est procédé au tirage de :

- 3<sup>ème</sup> tour Coupe de France masculine
- 2<sup>ème</sup> tour Coupe de France féminines

**Au vu des problèmes informatiques rencontrés (nouveau module, application non téléchargeable)**, il est demandé aux clubs n'ayant pas utilisé la FMI et ayant utilisé une feuille papier lors des rencontres du 2 au 4 septembre 2023 de retourner cette feuille de match aux service compétitions avant ce Vendredi 8 Septembre à 12heures. Passé ce délai des pénalités financières s'appliqueront. Un mail sera envoyé à ces clubs pour les informer.

Pour les clubs n'ayant pas retourné leur feuille de match papier à ce jour pour le week-end du 27/28 août, un mail sera envoyé aux clubs et seront appliquées les amendes prévues dès réception du mail envoyé par le Service Compétitions.

Pour les mêmes problèmes informatiques, le tirage du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France masculine ne sera pas disponible en rubrique « Epreuves » du site de la LFO, ni sur FootClubs.

Pour les clubs souhaitant modifier la date/heure de leur rencontre, nous les invitons à transmettre leurs accords respectifs au service compétitions de la LFO : [competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)

## **REPLACEMENTS EN COUPES NATIONALES**

La possibilité pour les joueurs remplacés de continuer à participer en tant que remplaçant à une rencontre **cesse à partir du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France masculine.**

**Cette possibilité n'existe pas** en Coupe de France **féminine**, ainsi qu'en Coupe **Gambardella**.

## **DEBUT DE SAISON – UTILISATION FMI ET BONNES PRATIQUES**

De nombreux retours de clubs font état de difficultés quant à l'accès à la FMI (installation, configuration des comptes)

Nous vous rappelons que les services de la LFO et la permanence sont à votre disposition en cas de problème majeur pour vous guider.

Pour autant, il est vivement conseillé à tous les utilisateurs FMI de préparer leur rencontre via l'adresse générique : <https://fmi.fff.fr>

Cela permettra à chacun, **dès le début de semaine**, de vérifier si l'accès à votre rencontre est bien fonctionnel et si l'ensemble de vos joueurs sont bien présents dans les choix proposés.

## **DOSSIER**

**Match N° 26474903 : TERSSAC AFC/ ENT BRIATEXTE LAVAUR du 03.09.2023 – Coupe de France Féminines – Tour 1 :**  
*Match non-joué en raison de l'absence de l'équipe visiteuse.*

La Commission jugeant en premier ressort,

La Commission prend connaissance des pièces versées au dossier, notamment la FMI sur laquelle est précisée par l'arbitre, l'absence de l'équipe visiteuse,

Pris note du mail du club visiteur adressé avant la rencontre, mais pendant la fermeture des services de la LFO.

L'article 159.4 des Règlements Généraux de la F.F.F., précise que : « En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie. Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match. »

Précise, au vu du mail reçu, qu'après le vendredi 16h, toute information urgente relative au déroulement des rencontres du week-end **doit impérativement** être transmise :

à l'adresse mail prévue à cet effet jusqu'à 6 heures avant le coup d'envoi: [permanence@occitanie.fff.fr](mailto:permanence@occitanie.fff.fr)

A défaut, les officiels se déplacent avec toutes les conséquences financières pour le club absent.

Par ces motifs,

LA COMMISSION DECIDE :

- MATCH PERDU par FORFAIT à l'équipe de ENT BRIATEXTE / LAVAU 1.
- INFLIGE une amende de 100 euros au club de AS BRIATEXTE, club support de l'entente (521335).
- Porte à la charge du club de AS BRIATEXTE (521335) les frais d'arbitrage de la rencontre

***La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des du Rèlements Généraux de la F.F.F.***

**Match N° 26177566 : AM.S. MURETAINE 2 / F.C. L'ISLE JOURDAIN 1 du 09.09.2023 – Régional 3 G) – J1 :**

*Demande de report de la rencontre par le club AM.S. MURETAINE en raison d'un dossier contentieux auprès du Comité National Olympique et Sportif Français*

La Commission jugeant en premier ressort,

Après avoir pris connaissance de la demande du club AM.S. MURETAINE relatif à la saisine de la conférence des conciliateurs réalisée par le club qui se trouve dans l'attente de la proposition de conciliation et d'une décision sur celle-ci du Comité Exécutif de la Fédération,

La Commission rappelle que, si par principe, un recours interne n'interrompt pas le calendrier de la compétition, la saisine de la conférence des conciliateurs a, quant à elle, un effet suspensif.

Dans ces conditions, la Commission estime que le club est fondé à demander le report de sa rencontre du 09.09.2023, raison pour laquelle elle reportera jusqu'à décision à intervenir les rencontres de l'équipe 2 du club AM.S. MURETAINE engagée en Régional 3.

Toutefois, il est précisé qu'afin de ne pas déséquilibrer le calendrier de la compétition, la rencontre reportée pourra être librement replacée en semaine par la commission.

Par ces motifs,

LA COMMISSION :

- REPORTE la rencontre citée en rubrique à une date ultérieure
- PRECISE que celle-ci pourra être replacé en semaine afin de préserver l'équilibre du calendrier

***La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de sa publication dans Les conditions de forme prévues à l'article 190 des du Rèlements Généraux de la F.F.F.***

**FORFAITS GENERAUX**

La Commission enregistre les forfaits généraux de :

- AS FABREGUES, U20 Régional Poule B et Coupe OCCITANIE U20 : amende 100€
- SC SETE, U18 Régional 1 Féminines et Coupe OCCITANIE U18F : amende 100€

## **INFORMATIONS FUTSAL**

Un point sur la mise en place de la saison futsal est présenté par Mme Agnès IRLA.

Ce samedi 9 septembre, les clubs Régionaux des poules A sont invités à participer à une réunion sur Montpellier pour partager les informations sur le futsal et répondre à leurs questionnements.

Nous attendons une date disponible pour organiser une réunion avec les clubs des poules B à Castelmaurou. Toutefois une date est en cours de positionnement pour cette organisation : le 30 Septembre.

Comme chaque année, notre commission, souhaite se réunir mensuellement afin de suivre au mieux le déroulement de nos championnats et la mise en place des diverses compétitions, coupes, challenges interdistricts.

La 1<sup>ère</sup> de ces réunions est programmée le **Lundi 18 Septembre**

Suite aux nouvelles directives de la FFF, nous avons envoyé un courrier à tous les Districts de la Ligue pour les informer sur les calendriers des Challenges Féminines et Interdistricts U13 ainsi que du nouveau Challenge U18 pour leur participation et nous attendons leurs retours.

Nous les informons aussi des nouvelles compétitions que nous devons organiser ; à savoir un championnat U18 et U15 futsal et leur demandons de prévenir leurs clubs ; cela permettra aux clubs concernés par le label Futsal d'obtenir des points supplémentaires par leur participation.

### Championnat Féminines :

Suite à l'annulation d'engagement de 2 clubs pour le championnat, nous nous retrouvons avec peu d'équipes, et afin de permettre aux équipes qui restent engagées d'avoir plus de rencontres, nous demandons au Comité de Direction l'autorisation de modifier le planning des rencontres en créant une compétition à deux phases.

### Appel à candidature de la FFF pour les Finales de la Coupe Nationale Futsal et le Challenge U18 Futsal

Avec l'accord du Président de La LFO, un dossier de candidature est en cours de réalisation pour demander à la Commission Fédérale d'organisation des compétitions l'organisation le 18 mai 2024 de ces deux Finales au Palais de Sports de Toulouse en lien avec le service des sports de la Mairie de TOULOUSE.

## **U14 TERRITOIRE**

Une réunion d'harmonisation s'est tenue ce jour en présence de deux Membres de la CRGC et des Districts, l'objectif étant d'harmoniser le déroulement de la compétition dans les territoires et d'en définir le règlement définitif.

Dix groupes de 9 à 10 équipes seront constitués (94 engagés à ce jour)

Accéderont à l'issue de cette première phase, le premier de chaque groupe et les deux meilleurs seconds, définis par la CRGC et départagés par l'article 88 des règlements de la LFO.

Le compte rendu détaillé de cette réunion et le règlement sont adressés aux Districts.

Il est demandé aux Districts de terminer leur championnat au plus tard en même temps que le championnat U14 Régional Phase 1.

## **DESIDERATAS ET MODIFICATIONS**

La Commission valide l'ensemble des décisions prises sur les demandes de modifications jointes en annexe

## **COUPE OCCITANIE U19**

Le Comité de Direction de la LFO réunie le Samedi 2 Septembre a décidé de déléguer la gestion de la Coupe Occitanie U19 à la Ligue pour la saison 2023 2024

## **PROCHAINS TIRAGES**

Mardi 12 septembre - Réunion au District de la Haute Garonne (Saint Jean) et tirages :

- 2<sup>ème</sup> tour Coupe Gambardella
- Coupe Nationale Foot Entreprise
- Cadrage Coupe d'Occitanie U19
- Cadrage Coupe d'Occitanie U18F

Les tirages seront diffusés sur les réseaux LFO.

La Présidente de séance

Chantal DELOGE

Le Secrétaire de séance

Cyril DURAND

## ANNEXE

### BILAN DESIDERATAS – MODIFICATIONS – FORFAITS

Après avoir étudié les demandes des clubs recevant ayant rencontré des problèmes de saisie dans le nouveau module FOOTCLUBS,

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions décide, exceptionnellement, de programmer les rencontres comme mentionné ci-dessous :

Suite à l'avis Favorable de la CR des Terrains pour jouer des matches en diurnes,

#### **SENIORS REGIONAL 1 POULE A**

- AIMARGUES 503353
  - Du début de saison jusqu'au 15/10/23 – Samedi à 17h00 (Journée 1 et 2)
  - Du 01/04/24 jusqu'à la fin de saison – Samedi à 17h00 (Journée 17, 19 et 21)

#### **SENIORS R2 POULE B**

- JUVENTUS PAPUS 548099 – le DIMANCHE 15H00

#### **SENIORS R3 POULE B**

- ST AFFRICAIN 503171 – le SAMEDI 18H00
- AF CATALAN 561156 – le SAMEDI 19H30 – Terrain SITJA à ELNE
- MEZE 581335 – le 24/09 – 21/01 et 17/03 le SAMEDI 19H30

#### **SENIORS R3 POULE C**

- FC CORBIERES MED 580919 – le DIMANCHE 15H00 – Terrain ROGER COUDERC à PORT LEUCATE

#### **SENIORS R3 POULE E**

- ST ORENS 524101 – le SAMEDI 20H00
- FOOT SEGALA 549427 – le SAMEDI 20H00

#### **SENIORS R3 POULE F**

- FC BEAUZELLE 528589 – le SAMEDI 18H00 – Terrain n°1 & Période Hivernale du 15/11 au 15/03 DIMANCHE 15H00 Terrain n°2

#### **SENIORS FEM R1 POULE A**

- TLSE METROPOLE 581893 – le SAMEDI 20H00

#### **FEMININES R2 POULE A**

- JACOU 582757 – le SAMEDI 18H00 – Terrain YVES MANDLER 1 à JACOU
- CŒUR HERAULT 551642 – sur le terrain municipal de CAUX (34) route de Nizas

### **FEMININES R2 POULE B**

- PY SUD COMMINGES 563649 – le SAMEDI 20H00 – Terrain GOURDAN POLIGNAN
- COLOMIERS 554286 – le SAMEDI 20H00 – CAPITANY 5 à COLOMIERS

### **FEMININES U18 R**

- CO COTEAUX 537243 – le DIMANCHE 15H00

### **U20 R POULE A**

- MAUGUIO CARNON 503393 – le DIMANCHE 12H30 – Terrain PLAINE DE JEUX LA CAPOULLIERE 1 à MAUGUIO
- ENTENTE FOOTBALL VEZENOBRES 519626 – Le 17/03/23 DIMANCHE à 10h00
- FOOT TERRE DE CAMARGUE 551417 – Le Samedi 15H00

### **U20 R POULE B**

- ST ESTEVE USEPMM 530100 – le SAMEDI 16H30
- AS BEZIERS 553074 – le DIMANCHE 15H00 – Terrain PRESIDENT 1 à BEZIERS

### **U20 R POULE C**

- GARONNA 531500 – le SAMEDI 18H00

### **U18 R1 POULE A**

- ST ESTEVE USEPMM 530100 – le SAMEDI 15H00

### **U18 R1 POULE B**

- COLOMIERS 554286 – le 11/11 – 13/01 et 04/05 le DIMANCHE 15H00

### **U18 R2 POULE B**

- GARONNE GAS 552660 – le SAMEDI 15H00 – Terrain SAVENES

### **U17 R1 POULE A**

- BEUCAIRE 551488 – le DIMANCHE 11H00

### **U17 R1 POULE B**

- COLOMIERS 554286 – le 16/09 – 07/10 et 03/02 le DIMANCHE 15H00

### **U17 R2 POULE A**

- SO MILLAU 503091 – le SAMEDI 14H00 – Terrain TOURTE

### **U17 R2 POULE B**

- GR ESPOIR FOOT 88 561200 – le SAMEDI 15H00

- GR FC LANNEMEZAN 560950 – le Match Aller SAMEDI 16H00 Terrain BARTHE DE NESTE & Match retour SAMEDI 16H00 Terrain LANNEMEZAN

#### **U16 R1 POULE A**

- UNION JS 31 851135 – le DIMANCHE 10H30

#### **U16 R2 POULE B**

- OL GIROU 551412 – le Terrain MONTBERON
- TLSE METROPOLE 581893 – le DIMANCHE 10H30 – Terrain ARGOULET 5 à TOULOUSE
- GROUPEMENT GARONNA 560891 – le SAMEDI 14H00

#### **U15 R POULE C**

- PLAISANCE 518612 – le SAMEDI 16H00 – Terrain SYNTHETIQUE

#### **U14 R POULE A**

- MILLAU 503091 – le DIMANCHE 10H30 – Terrain KATONA à MILLAU

Si un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via FOOTCLUBS, **quinze (15) jours** au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, **dans un délai de cinq jours calendaires**, sera assimilé à un accord de ce dernier.

**\*\*\***

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

*Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, **quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.***

*Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.*

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE aux demandes des clubs recevants :



### **REGIONAL 3 POULE C**

- Programme PAULHAN ES / SP. PERPIGNAN NORD le 21.10 à 19h  
Demande effectuée le 27.08.23

### **REGIONAL 3 POULE D**

- Programme ONET LE CHÂTEAU 2 / AF BIARS BRETENOUX 2 le 10.12 à 15h  
Demande effectuée le 02.08.23
- Programme REQUISTA US / GAILLAC le 09.09 à 18h  
Demande effectuée le 23.08.23

### **REGIONAL 3 POULE F**

- Programme NEGREPELISSE MONT / SAAFC 2 le 07.10 à 20h30  
Demande effectuée le 26.08.23

### **U17 REGIONAL 2 POULE A**

- Programme PAMIERS / LATTES le 03.12 à 13h  
Demande effectuée le 05.08.23

### **Coupe de France SENIORS**

Match PAYS D'OLMES / RIEUX DE PELLEPORT du 27/08/23 est annulée

↳ Suite au mail du club PAYS D'OLMES nous informant du forfait de son équipe

Match COTEAUX COMMINGEOIS / TOULOUSE OAC du 26/08/23 est annulée

↳ Suite au mail du club COTEAUX COMMINGE nous informant du forfait de son équipe

Match TFS / AS LA FAOURETTE 27/18/23 est annulée

↳ Suite au mail du club TFS nous informant du forfait de son équipe

Match CAP JEUNES 31 / ST FOY PEYROL du 27/08/23 est annulée

↳ Suite au mail du club ST FOY PEYROLS nous informant du forfait de son équipe

Match LES TAOUPATS / FENOUILLET du 03/09/23 est annulée

↳ Suite au mail du club de LES TAOUPATS nous informant du forfait de son équipe

⇒ La CR Gestion des Compétitions enregistre le forfait de ces équipes,

En conséquence les équipes adverses sont qualifiés pour le prochain Tour.

### **REGIONAL 1 POULE B**

Match REVEL / FRONTIGNAN du 09.09.23

Suite à l'accord des deux clubs,

Suite à l'accord de la CR des Arbitres,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE, à titre exceptionnel *hors délai*, à la modification de la rencontre SENIORS REGIONAL 1 POULE B

📍 REVEL / FRONTIGNAN se joue le 09/09/23 à **18H00** sur le terrain MUNICIPAL 1 de REVEL

### **REGIONAL 3 POULE A**

Match PALAVAS CE / US MONOBLET du 24.09.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS par le club PALAVAS CE pour inverser la rencontre en raison de l'occupation du terrain par le Rugby – accord du club adverse

La SENIORS, après avoir étudié le nombre de matchs en phase ALLER et RETOUR pour chacun des clubs, conformément à l'article 55 du Titre 3 - Chapitre 2 des RG de la LFO

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ Le club de PALAVAS doit fournir un terrain de repli et adresser l'accord de prêt de la municipalité propriétaire des installations.
- ⇒ Dans l'attente la rencontre est maintenue comme initialement prévu

### **REGIONAL 3 POULE C**

Club HAUT MINERVOIS

La CR des Terrains informe la CRG des Compétitions que les installations sportives de CAUNES MINERVOIS et de VILLENEUVE MINERVOIS ne répondent pas aux normes FFF T5.

Réception de l'attestation de la Mairie de LAURE MINERVOIS pour l'attribution du stade municipal pour toute la saison 2023-2024 au club HAUT MINERVOIS

La Section SENIORS

- ⇒ Programme les matchs de l'équipe HAUT MINERVOIS au stade municipal de LAURE MINERVOIS le dimanche à 15h

### **REGIONAL 3 POULE H**

Match SEMEAC / ORLEIX du 23.09 à 19h

En raison des travaux entrepris sur le stade municipal semaine 37, la CRTIS donne un avis favorable à l'utilisation du stade des Écoles le 23.09 à 19h

La Section SENIORS

- ⇒ Programme la rencontre SEMEAC / ORLEIX le 23.09 à 19h au stade des Écoles à Semeac

### **COUPE GAMBARDELLA**

Match ST LYS O / USSG2L du 10.09.23

La Section JEUNES, constate que le club de ST LYS (524099) est en entente avec le club de FONTENILLES (535409 club support) engagé également en Coupe Gambardella,

La Section JEUNES

- ⇒ Annule la rencontre ST LYS O / USSG2L du 10.09.23
- ⇒ USSG2L est qualifié pour le prochain tour

Match CUXAC AUDE O / CAZOULS MARAU du 10.09.23

Suite à la réception de l'Arrêté Municipal de la ville de CUXAC d'AUDE interdisant l'utilisation des terrains en herbe jusqu'au 10.09.23,

La Section JEUNES

- ⇒ INVERSE la rencontre CUXAC AUDE O / CAZOULS MARAUSSAN du 10.09.23
- ⇒ CAZOULS MARAUSSAN / CUXAC AUDE O se jouera le 10.09 à 13h

Match VIL. MAGUELONE / MONT.ATLAS PAILLADE du 10.09.23

Suite aux travaux de réfection des terrains de la commune de VILLENEUVE LES MAGUELONE,

Suite à la réception de l'accord de prêt du terrain synthétique de la commune de LATTES,

La Section JEUNES

- ⇒ PROGRAMME la rencontre VIL.MAGUELONE / MONT. ATLAS PAILLADE le 10.09 à 13h au terrain synthétique à LATTES

Match PAMIERIS / PNF du 10.09 à 13h

- Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 23.08.23 par le club recevant pour jouer la rencontre le 09.09 à 14h30
- Pas d'avis du club visiteur dans le délai réglementaire

La CRGC section JEUNES, conformément à l'Article 59.1 Section 1-Titre 3- Chapitre 3 des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Émet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant
- ⇒ PAMIERIS / PNF se jouera le 09.09 à 14h30

Match Q.M ORLEIX / FORZA LSJ du 09.09.23

Mail du club FORZA LSJ (560221) en date du 03.09.23 informant que par manque d'effectif, l'équipe sera forfait pour le match contre Q.M ORLEIX

La Section JEUNES

- ⇒ Entérine le forfait de l'équipe FORZA LSJ pour le match Q.M ORLEIX / FORZA LSJ du 09.09.23
- ⇒ Q.M ORLEIX est qualifié pour le prochain tour

Match MONTPELLIER AS PTT / GIGNAC AS du 09.09.23

Mail du club MONTPELLIER AS PTT (503349) en date du 02.09.23 informant que par manque de joueurs, l'équipe sera forfait pour le match contre GIGNAC

La Section JEUNES

- ⇒ Entérine le forfait de l'équipe MONTPELLIER AS PTT pour le match MONTPELLIER AS PTT / GIGNAC du 09.09.23
- ⇒ GIGNAC AS est qualifié pour le prochain tour

Match ST L. SALANQUE / LE SOLER FC du 09.09 à 16h – stade Mazo 2 à St Laurent de la Salanque

Suite attestation municipale de Saint Laurent de la Salanque informant que des travaux ont été engagés sur le terrain Maso 1

La C.R des Terrains donne un avis favorable à l'utilisation des vestiaires affectés au terrain Maso 1 ;

La Section JEUNES

- ⇒ Confirme que les équipes et les arbitres du match devront utilisés les vestiaires du terrain Maso 1.

Match PAMIER / PNF du 09.09.23

Mail du club PLATEAU NESTES FOOTBALL (560950) en date du 07.09.23 informant que l'équipe sera forfait pour le match contre PAMIER

La Section JEUNES

- ⇒ Entérine le forfait de l'équipe PLATEAU NESTES FOOTBALL pour le match PAMIER / PNF du 09.09.23
- ⇒ PAMIER AS est qualifié pour le prochain tour

### **U20 REGIONAL POULE B**

Pour faire suite au mail du club AS FABREGUES (529368) du 30/08/23, informant le retrait d'engagement de l'équipe U20 dans LE CHAMPIONNAT REGIONAL Poule B.

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de AS FABREGUES à compter du 30/08/23.

### **U18 REGIONAL 1 POULE A**

Match ROUSSON / CAISSARGUES du 04.02.23 à 11h sur le terrain 302230101 ROUSSON STADE LAURENT BLANC 1 – PN T3 – E7

Demande sur FOOTCLUBS effectuée par le club ROUSSON pour jouer la rencontre le 03.02 à 17h30 **sur le terrain 302230102 - ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 2 - SY - T6 - E7**

Conformément à l'Article 67 - INSTALLATIONS SPORTIVES : **les équipes évoluant dans un championnat régional sont tenues de pratiquer sur un terrain classé T5** et à l'Article 75.1 – PARTICULARITE DES RENCONTRES EN NOCTURNE avec **un éclairage E6 minimum**

La Section JEUNES

- ⇒ Émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ La rencontre reste programmée comme initialement prévu

Match CAZOULS MARAU / FABREGUES AS du 02.06.24

Demande sur FOOTCLUBS effectuée sur FOOTCLUBS par le club de CAZOULS informant que le terrain sera occupé par le RUGBY le 02.06.24 pour un tournoi – le club de FABREGUE a donné son accord.

La Section JEUNES

- ⇒ Émet un avis favorable à la demande des 2 clubs
- Match ALLER : CAZOULS MARAU / FABREGUES se jouera le samedi 16.09 à 17h
- Match RETOUR : FABREGUES / CAZOULS MARAU se jouera le dimanche 02.06 à 11h

### **U18 REGIONAL 1 POULE B**

Match AMTF ASPTT / TLSE METROPOLE FC du 07.10.23 – Terrain Désiré Gach synt. 4

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 23.08 par le club du AMTF AS PTT pour programmer la rencontre au terrain LA GUITARDIE 1 (810040801)

La JEUNES, après avoir pris connaissance du mail de la CRTIS informant que les terrains 1 et 2 de la Guitardié ne peuvent plus être utilisés jusqu'à nouvel ordre

- ⇒ Émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club demandeur
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

## **U17 REGIONAL POULE A**

Match SEYSSES FROUZINS / THUIR du 25.05.24

Suite à un oubli de changement de date sur de la dernière journée du championnat, conformément à l'article 59.3 Chapitre 3 des R.G de la LFO,

La Section JEUNES

⇒ PROGRAMME la rencontre SEYSSES FROUZINS / THUIR le samedi 25.05 à 15h

Match THUIR FC / SEYSSES FROUZINS US du 17.09.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 21.08 par le club THUIR FC pour inverser la rencontre – accord du club adverse

La JEUNES, après avoir étudié le nombre de matchs en phase ALLER et RETOUR pour chacun des clubs,

- ⇒ Conformément à l'article 55 du Titre 3 - Chapitre 2 des RG de la LFO
- ⇒ Émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Match THUIR FC / SEYSSES FROUZINS du 17.09.23 au terrain 662100101 STADE EUGÈNE RIBÈRE 1 - PN - T4 - E5

Demande sur FOOTCLUBS effectuée par le club THUIR FC pour jouer la rencontre au terrain 662100102 Stade Eugène Ribère 2

La Section JEUNES, conformément à l'article 67 – Section 4 – Installations du Chapitre 3 des RG de la LFO

- ⇒ Émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club recevant – le terrain 662100102 Stade Eugène Ribère 2 est classé T6
- ⇒ La rencontre est maintenue au terrain initial

Match LATTES AS / MILLAU du 11.11 à 18h terrain 341290202 Stade Christianne Stéphane synthétique

Demande sur FOOTCLUBS effectuée par le club de LATTES pour jouer la rencontre au terrain 341290201 complexe sportif Roger Andrieu,

La Section JEUNES

- ⇒ Émet un AVIS DEFAVORABLE – le terrain n'a pas de classement éclairage.
- ⇒ Match maintenu au terrain 341290202 Stade Christianne Stéphane synthétique

## **FUTSAL REGIONAL 1 FEMININ**

Suite erreur administrative sur l'engagement de l'équipe FC BAGATELLE FUTSAL FEM,

La Section FUTSAL

⇒ RETIRE l'engagement de l'équipe F.C BAGATELLE

Suite mail du club EMPIRE FUTSAL 66 informant que le club n'engagera pas d'équipe en R1 FEM FUTSAL par manque de gymnase,

La Section FUTSAL

⇒ RETIRE l'engagement de l'équipe EMPIRE FUTSAL 66

Suite mail du HUMANI FOOT informant que le club n'engagera pas d'équipe en R1 FEM FUTSAL,

La Section FUTSAL

⇒ RETIRE l'engagement de l'équipe HUMANI FOOT du championnat FUTSAL R1 FEMININE

### **FUTSAL REGIONAL 1 et REGIONAL 2**

Le Service des Sports, informe la CRGC que les gens du voyage ont investi les aires de sports et les espaces verts extérieurs de la Crépière.

Par conséquent le gymnase, les aires de sports-co et les aires d'athlétismes sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Suite mail du service des sports confirmant l'attribution de nouvelles installations,

La Section FUTSAL :

#### **En REGIONAL 1 FUTSAL**

⇒ Programme la rencontre du 22.09 TLSE FUTSAL 1 / CAYUN FUTSAL le 20.09 à 20h15 au gymnase Alban MINVILLE

#### **En REGIONAL 2 FUTSAL**

⇒ Programme la rencontre du 29.09 TLSE FUTSAL 2 / TLSE METROPOLE FUTSAL le 27.09 à 21h30 ay gymnase Alban MINVILLE

### **FOOTBALL ENTREPRISE REGIONAL 1**

Match TOAC 2 / OC DE POMPERT DU 08.09.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 23.08 par le club du TOAC pour reporter la rencontre le 06.10.23 – accord du club OC DE POMPERT.

La Section FOOTBALL ENTREPRISE,

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande des 2 clubs en raison de programmation du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Nationale prévue semaine 40 (02.10 au 08.10.23) – possibilité de jouer le 6 ou 7 septembre.
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

### **Coupe de France FEMININES SENIORS**

Match TARBES PYRENEES / FC ST GIRONS du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club ST GIRONS nous informant du forfait de son équipe

Match ENT BOULOGNE / VENERQUE du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club VENERQUE nous informant du forfait de son équipe

Match MAUVEZIN / COQUELICOTS MONTECH du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club COQUELICOTS MONTECH nous informant du forfait de son équipe

Match USMR / FOOT ROUERGUE du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club FOOT ROUERGUE nous informant du forfait de son équipe

Match ENT SEGALA / HAUT CELE du 03/09/23 est annulée

↳ Suite au mail du club de ENT SEGALA nous informant du forfait de son équipe

Match VABRES L ABBAYE / F CASTRES US du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club de VABRES nous informant du forfait de son équipe

Match LAVAUUR / LABEGE FOOT du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club LAVAUUR nous informant du forfait de son équipe

Match LE VALDONNEZ / LE BUISSON du 03/09/23 est annulée

↳ Suite au mail du club de LE VALDONNEZ nous informant du forfait de son équipe

Match BALARUC LES BAINS / SC SETE du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club de BALARUC LES BAINS nous informant du forfait de son équipe

Match MONTAGNAC / PERPIGNAN ESP FEM du 03/09 est annulée

↳ Suite au mail du club de MONTAGNAC nous informant du forfait de son équipe

⇒ La CR Gestion des Compétitions enregistre le forfait de ces équipes,

En conséquence les équipes adverses sont qualifiés pour le prochain Tour.

#### **U18 FEM REGIONAL 1 POULE A**

Pour faire suite au mail du club SC SETE (564600) du 06/09/23, informant le retrait d'engagement de l'équipe U18 FEM dans LE CHAMPIONNAT U 18 FEM REGIONAL 1 Poule A.

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de SC SETE à compter du 06/09/23.